

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSINET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

(Délibération 2026_09_01)

Vu l'article L 2121-8 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales faisant obligation aux Conseils Municipaux des Communes de 1 000 habitants et plus d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur,

Considérant que le règlement intérieur à approuver a été joint à la présente délibération,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, son règlement intérieur (annexé à la présente délibération). Il entre en application immédiatement. Il pourra, à tout moment, faire l'objet de modifications sur proposition de M. le Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

AR Prefecture

043-214302242-20260917-2026_09_01-DE
Reçu le 22/09/2026

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Pour Copie conforme

Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE